



© CHAMBRE MONÉGASQUE DU NUMÉRIQUE

Stéphane De Santis et Martin Péronnet :

« toutes les composantes de l'écosystème numérique de Monaco sont représentées au sein de la Chambre »

Le numérique a une importance croissante dans l'économie du pays. Stéphane De Santis, Président de la Chambre Monégasque du Numérique, et Martin Péronnet, Trésorier, présentent l'écosystème numérique représenté au sein de la Chambre, et en expliquent les composantes et les enjeux, en particulier au travers de la Commission Institutionnelle.

MBN/ Quelle est la vocation de la Chambre Monégasque du Numérique ?

Stéphane De Santis : La Chambre défend les intérêts et promeut l'expertise des entreprises membres. Elle rassemble aujourd'hui 52 Entreprises de Services du Numérique (ESN), qui répondent aux besoins structurants du tissu économique monégasque et jouent un rôle clé dans sa transformation digitale. Par ses actions, la Chambre contribue au développement et à l'attractivité de l'écosystème numérique du pays.

MBN/ Quelles sont les activités du numérique représentées au sein de la Chambre ?

Martin Péronnet : Du Cloud, à l'édition de logiciels et la programmation à la demande, la distribution, la maintenance et le dépannage de logiciels et de matériel informatique, les services de conseil et la délégation de personnel, le développement, l'hébergement et la maintenance de sites web, la sécurité, la mise en œuvre de solutions de gestion de crise et de services backup, la dématérialisation, l'installation et la supervision de réseaux câblés et Wi-Fi, les solutions de télécommunications, la formation, ... : toutes les composantes de l'écosystème numérique de Monaco sont représentées au sein de la Chambre.

S. D. S. : Avec plus de 1100 salariés employés par ses 52 sociétés adhérentes, la Chambre est le 2ème groupement patronal affilié à la FEDEM en termes d'effectifs. Au niveau de la masse salariale, elle est également le 2ème groupement affilié à la FEDEM avec plus de 61 millions d'euros en 2024, attestant du dynamisme de l'écosystème numérique que nous représentons.

MBN/ Comment la Chambre est-elle administrée et structurée ?

S. D. S. : Tout d'abord, la Chambre est gérée par un Bureau Syndical composée de 12 personnes (Cf. : encadré) avec pour leitmotiv de défendre et de promouvoir la profession. Les principaux acteurs du numérique à Monaco sont représentés au sein du Bureau Syndical, mais le plus important est que lorsque nous sommes réunis autour de la table, nous sommes confrères, et non concurrents.

La Chambre est ensuite structurée autour de 4 Commissions de travail qui permettent de fédérer ses membres autour de problématiques communes. Premièrement, la Commission Institutionnelle dont le but est d'échanger avec le régulateur (la Direction des Plateformes et des Ressources Numériques) et le concessionnaire (Monaco Telecom) sur des sujets que nous détaillerons après. Deuxièmement, la Commission « Représentation et Attractivité », qui dialogue avec les institutions, notamment avec la Direction du Développement Économique, et œuvre aussi à la promotion des besoins en recrutement des professionnels du numérique. Troisièmement, la Commission « Échanges et

actions communes des utilisateurs finaux et des acteurs du numérique » qui réunit des acteurs privés et publics, membres, et non membres à l'instar de l'Association des Directeurs Informatiques de Monaco, et travaille à l'optimisation du texte régissant le Fonds bleu, dans un esprit d'échanges constructifs avec la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique. Enfin, la Commission « Veille Technologique » identifie les thèmes d'actualité susceptibles de donner lieu à l'organisation d'événements de vulgarisation technologique.

MBN/ Quels sont les résultats obtenus par la Commission Institutionnelle ?

S. D. S. : Avec les installateurs privés, l'opérateur historique, et le régulateur, cette Commission est parvenue à définir le périmètre des activités concessives et non concessives de Monaco Telecom, à établir des offres commerciales distinctes pour mieux gérer la frontière entre les deux, et une séparation comptable a été mise en place chez l'opérateur. Il est aussi important de rappeler que, dans le cadre de la Commission n°1, Monaco Telecom est représenté par son Directeur Général Martin Péronnet qui participe en tant qu'opérateur concessif, en présence aussi du régulateur, la Direction des Plateformes et des Ressources Numériques (DPRN), qui est représenté par son Directeur Christophe Pierre.

M. P. : Du point de vue de l'écosystème numérique, Monaco est dans une situation spécifique puisque son opérateur de télécommunications est concessionnaire du service public dans certains domaines : connectivité, téléphonie fixe, accès internet dédié, fourniture d'un réseau mobile, commercialisation du mobile. Mais ce même opérateur est aussi présent dans des domaines comme l'hébergement, le cloud, et d'autres services, qui ne font pas partie du concessif. Les professionnels du secteur doivent donc travailler avec l'opérateur national sur certaines opérations concessives, et peuvent se retrouver en concurrence avec lui sur d'autres non concessives. Cette situation particulière a permis de dynamiser des projets structurants comme l'arrêt du réseau cuivre, opéré en seulement 2 ans parce que les acteurs du numérique et l'opérateur historique ont œuvré de concert pour accompagner tous les clients dans leur migration vers la fibre. La Commission n°1 a capitalisé sur ce succès opérationnel pour aborder d'autres sujets importants.

MBN/ Quels sont-ils ?

M. P. : Grâce à la présence de la DPRN, cette Commission permet aussi de se projeter dans le futur en s'associant aux réflexions sur le Plan industriel de Monaco, qui va définir les priorités d'investissement de Monaco Telecom dans les années à venir, mais doit aussi favoriser le développement de l'écosystème numérique monégasque.

LE BUREAU SYNDICAL :

- Stéphane De Santis (M.E.S. INTERNATIONAL / I.Z.S.) : Président
- Anthony Boira (MONACO DIGITAL) : Secrétaire général
- Martin Péronnet (MONACO TELECOM) : Trésorier
- Marion Soler (ACTIS) : Vice-présidente
- David Sirour (HOMISIS) : Vice-président
- Marc Allio (KOESIO CORPORATE IT devient HELIAQ MONACO) : Conseiller
- Xavier Bono (GLOBAL IP SOLUTIONS) : Conseiller
- Thierry Leray (TELIS) : Conseiller
- Jean-Claude Martinez (KOESIO LTP TELECOM) : Conseiller
- Christopher Mindus (MINDUS) : Conseiller
- Éric Pérodeau (MEDIA COMPUTERS) : Conseiller
- Gilles Pouget (ASTERIA) : Conseiller